

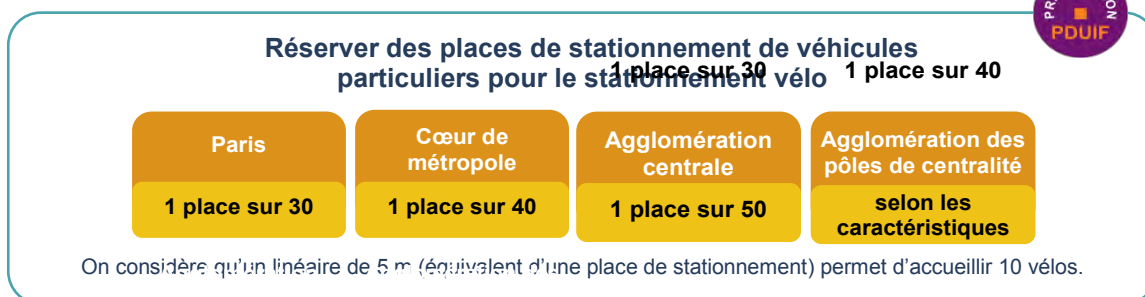


Evaluation de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) concernant le stationnement vélo sur l'espace public

Hormis à Paris, le nombre de places de stationnement vélo offertes sur l'espace public en dehors des abords des gares est en général très limité, alors même qu'il s'agit d'une mesure prescriptive du PDUIF dont le coût n'est pas élevé.

Le PDUIF fixe des objectifs en matière de stationnement vélo sur l'espace public

L'action 4.2 du PDUIF, « Favoriser le stationnement des vélos », comporte une mesure prescriptive visant à **réserver de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public**. Le nombre de places concernées dépend de la typologie des territoires (Paris, cœur de métropole, agglomération centrale, agglomérations des pôles de centralité).



Méthodologie d'enquête

Le STIF a mené, au printemps 2016, une enquête web auprès des communes, EPCI et EPT franciliens sur l'offre en stationnement vélo disponible sur l'espace public.

Le champ de l'enquête comprend :

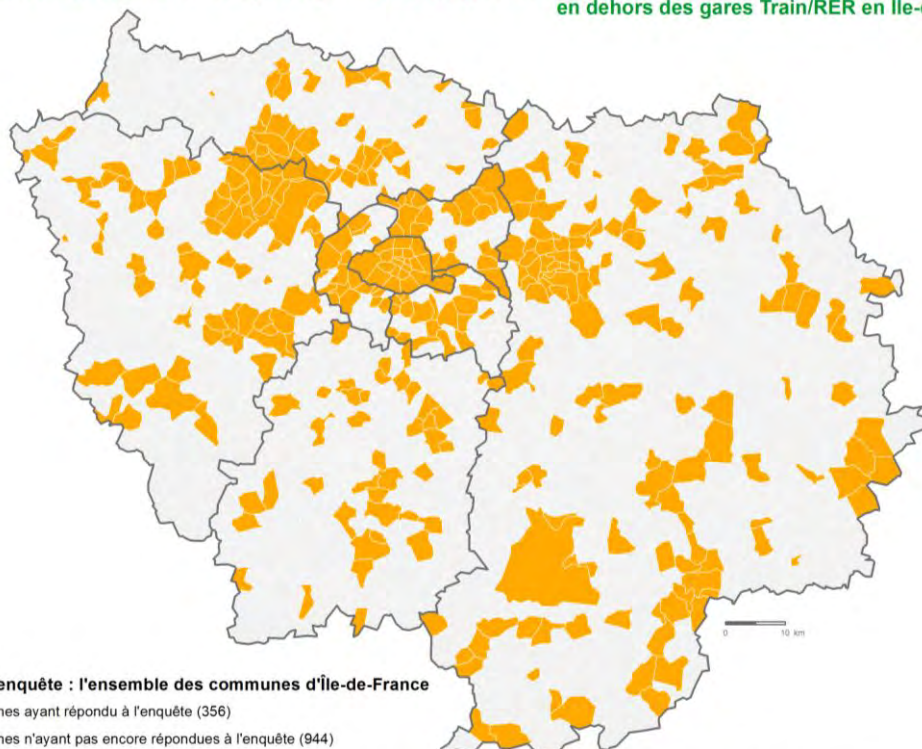
- tous les types d'équipement en stationnement (arceaux, arceaux abrités, racks...);
- uniquement l'offre de stationnement en libre-accès ;
- toutes les places de stationnement sur l'espace public en dehors d'un périmètre de 70 m autour des gares ferroviaires (RER/train)*.

L'enquête a permis de mettre en évidence l'état d'équipement en stationnement vélo de 356 communes, soit 28 % des communes franciliennes.

L'étude n'a pas porté sur l'aspect qualitatif des équipements de stationnement vélo.

*Une enquête spécifique sur l'offre en stationnement vélo aux abords des gares a été réalisée en 2016 et fait l'objet de la Note Repères n°8

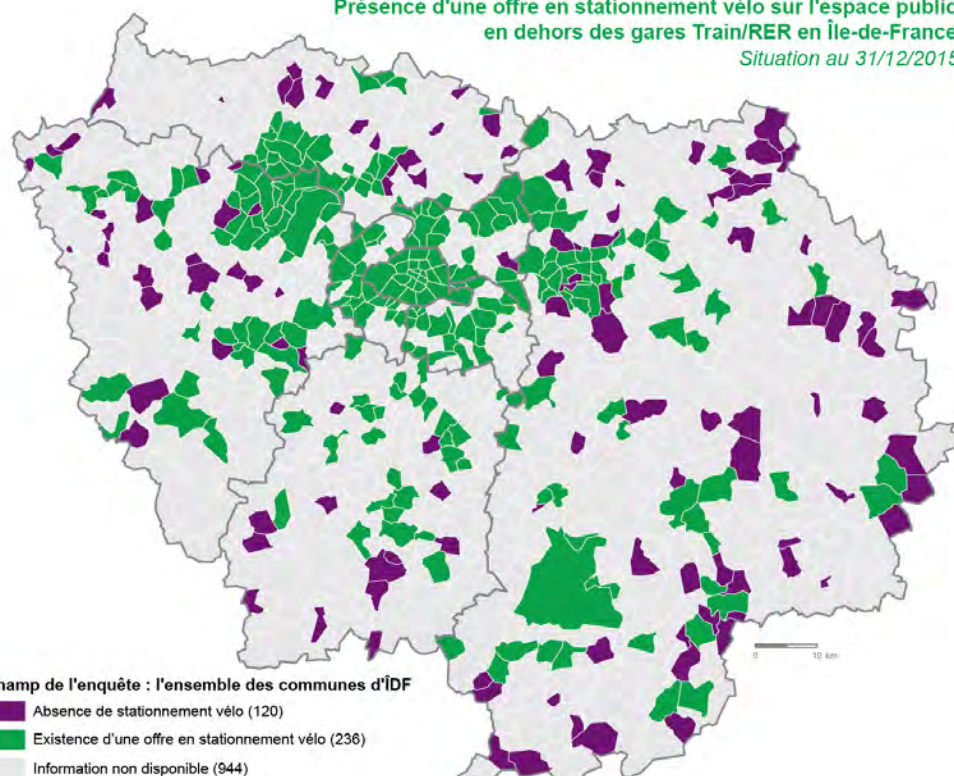
Communes ou intercommunalités ayant répondu à l'enquête sur l'offre en stationnement vélo sur l'espace public en dehors des gares Train/RER en Île-de-France

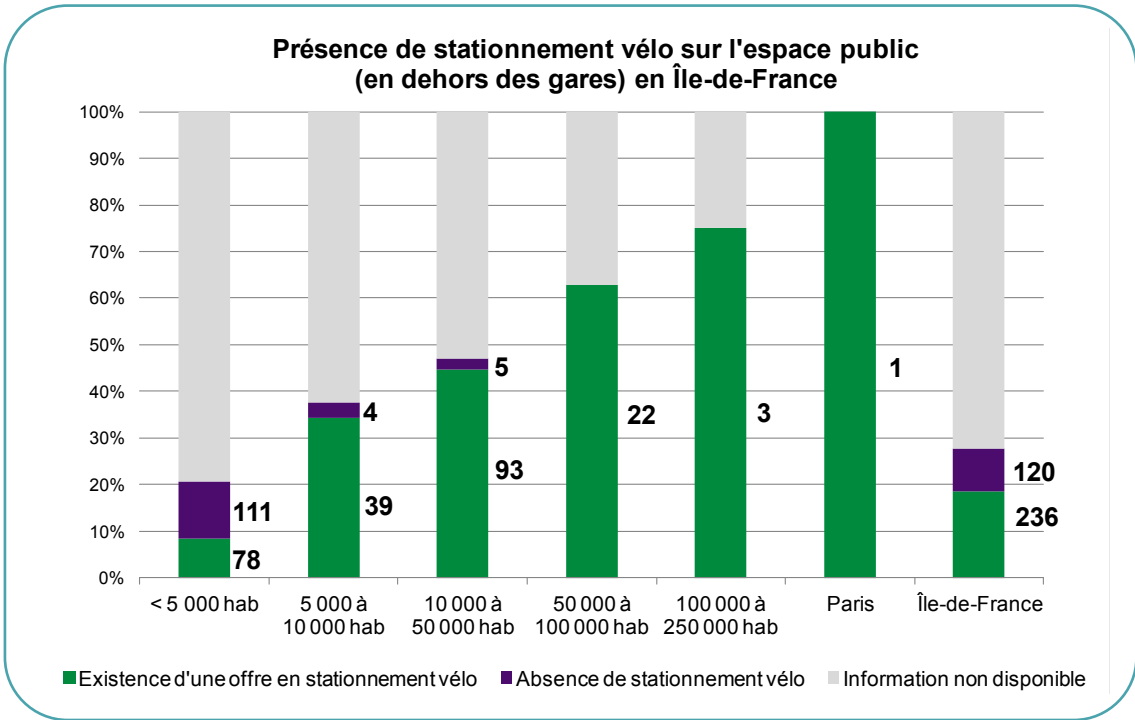


Une offre existante en stationnement vélo hétérogène

Sur les 356 communes pour lesquelles une information a été récoltée, 66 % offrent du stationnement vélo. Toutes les communes urbaines de plus de 50 000 habitants pour lesquelles une information est disponible proposent du stationnement vélo sur leur espace public. Cette proportion baisse à 40 % pour les communes de moins de 5 000 habitants (seules 20 % de ces communes ont répondu à l'enquête).

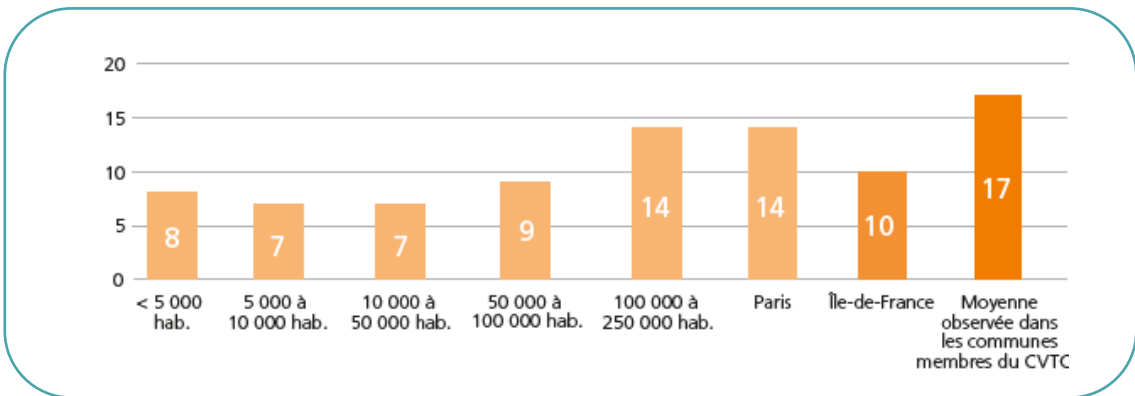
Présence d'une offre en stationnement vélo sur l'espace public en dehors des gares Train/RER en Île-de-France
Situation au 31/12/2015





Un taux d'équipement assez faible comparé à d'autres villes françaises

La moyenne observée est de 10 places pour 1 000 habitants en Île-de-France. À titre de comparaison, le Club des villes et territoires cyclables observe un ratio de 17 places pour 1 000 habitants en 2010 dans ses villes membres (enquête nationale 2010-2011 sur les politiques en faveur des piétons et des cyclistes dans les villes françaises - 150 répondants - Observatoire des mobilités actives, CVTC).



**La prescription du PDUIF est donc loin d'être atteinte.
Un effort important doit être engagé.**

Pour en savoir plus :

www.omnil.fr met en ligne toutes les informations concernant les chiffres de référence et les analyses sur la mobilité en Île-de-France.

www.pduif.fr informe et accompagne les acteurs franciliens de la mobilité en fournissant les informations nécessaires sur le PDUIF, ses objectifs et ses actions.